

### *La constitution*

Les gens me demandent pourquoi les libéraux et les néo-démocrates ont voté contre le droit à la propriété. La raison me paraît claire: ce droit les empêcherait de nationaliser les entreprises dont une partie des actions appartiennent à des Canadiens. Vous vous souviendrez que lorsque Petro-Canada a acheté Pacific Petroleum au prix de un milliard et demi de dollars, quelque 430 millions furent versés aux actionnaires canadiens lesquels se virent forcés de vendre leurs actions à leur propre gouvernement. L'inclusion du droit à la propriété mettrait un terme à ces ventes forcées du fait que les dispositions de mise en application des diverses lois des sociétés seraient nulles et non avenues. Il ne doit subsister aucun doute quant aux objectifs à long terme de la coalition entre le parti libéral et le NPD: ils s'apprêtent à nationaliser le secteur industriel.

Si ces deux partis obtiennent ce qu'ils veulent, des générations futures de Canadiens devront reprendre les mêmes luttes qu'ont menées les Anglais en 1215, les Américains en 1776 et les Français en 1790. Quel gaspillage!

• (1530)

L'article sur le référendum qui permet au Parlement de passer outre aux droits des assemblées législatives provinciales, voire de modifier leurs pouvoirs, n'est pas conforme à la tradition constitutionnelle du Canada. Il faut le modifier et je demande aux députés d'en face d'approuver l'amendement que nous avons proposé à la Chambre.

En bref, je trouve que cette résolution est une mesure rétrograde en raison de la formule d'amendement, de la constitutionnalisation de la charte et des dispositions sur le référendum et à cause de l'absence de mesures sur le droit à la propriété, sur la suprématie de Dieu, sur la dignité et la valeur de la personne. Par ailleurs, elle a tendance à vouloir refaire l'histoire. La fin ne justifie pas les moyens, pas plus maintenant qu'en 1841. Cette tentative de refaire l'histoire en modifiant l'appellation des différents actes de l'Amérique du Nord britannique s'inscrit dans les plus pures tendances marxistes et elle ne puise nullement ses racines dans notre passé.

En adoptant cette résolution, nous nous condamnerons, nous et les générations futures, à vivre dans la discorde et la dissension étant donné que les Canadiens de l'Ouest mobilisent leurs forces pour protester et qu'ils ne supporteront pas d'être relégués au second plan. Nous serons égaux ou bien nous nous séparerons, monsieur. Voilà la cause à laquelle les Canadiens de l'Ouest se rallient. Ils veulent être égaux ou se séparer. Ces stratagèmes méprisables et mesquins auxquels le gouvernement a recours pour essayer de nous empêcher d'être placés sur un pied d'égalité nous mèneront purement et simplement à une impasse qui durera tant que le gouvernement ne changera pas son fusil d'épaule. C'est tragique et les gens qui devraient comprendre le mieux la situation ne saisissent pas du tout.

**M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park):** Monsieur l'Orateur, il est approprié que le Sénat et la Chambre des communes discutent du projet constitutionnel au mois de mars parce que c'est le 8 mars 1867, soit il y a 114 ans et trois jours aujourd'hui, que la Chambre des communes de la Grande-Bretagne a adopté l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. L'Acte a été proclamé au Canada le 29 mars 1867 et la Reine Victoria a fait du 1<sup>er</sup> juillet le Jour de la Confédération.

Aujourd'hui, nous nous efforçons de nous débarrasser des derniers vestiges de notre statut colonial. Tous les Canadiens,

d'un océan à l'autre, conviennent qu'il est temps. Le Canada est arrivé à un tournant de son histoire. Le moment est venu de remercier la Grande-Bretagne d'avoir été une gardienne si loyale de notre constitution et de demander une dernière fois au Parlement britannique d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le Canada a maintenant atteint sa pleine maturité.

Le 17 février dernier, le député d'Oshawa (M. Broadbent) nous a rappelé que c'est à ce moment-ci de notre histoire que nous devons agir et que nous attendons depuis déjà assez longtemps.

[Français]

«C'est le temps d'agir envers notre histoire canadienne. Nous avons attendu assez longtemps.»

[Traduction]

En tant que président du comité parlementaire spécial de la société commerciale nationale proposée, j'ai appris des manufacturiers et exportateurs canadiens que le nationalisme et le patriotisme, même canadiens, ne jouent pas, dans les secteurs commercial et économique. Y en a-t-il parmi les députés qui savent, par exemple, quels sont les grands slogans commerciaux des grands pays manufacturiers et exportateurs comme le Japon et l'Allemagne de l'Ouest? Ce sont: «Made in Japan» et «Made in West Germany.» Les membres du comité spécial se sont rendu compte que chaque nation agit en tant que telle lorsqu'il s'agit de produire et d'exporter des biens et des services. Chaque pays est une nation non pas divisée, mais unie et extrêmement productive lorsqu'il s'agit de traiter avec d'autres nations. Pouvons-nous en dire autant en tant que Canadiens, lorsque certains gouvernements provinciaux menacent de plus en plus de faire cavalier seul pour ce qui est de leurs stratégies industrielle et exportatrice?

En rapatriant la constitution, nous rapatrions le pouvoir de décider de notre propre destin. C'est dans ce même esprit patriotique que nous pourrions commencer à amasser les ressources financières et humaines nécessaires à la libération de nos industries et de nos ressources naturelles de la domination étrangère. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions commencer à songer réellement à accroître notre influence économique auprès des autres pays exportateurs.

De nombreux pays du monde entier ont un besoin urgent de produits et de matériel canadiens. Ils ont besoin de la compétence canadienne en matière de gestion, d'ingénierie et de construction. En rapatriant notre constitution avec une charte des droits et une formule d'amendement, nous acquerrons la maturité nécessaire pour exporter des biens et des services sous un symbole national, une identité nationale. Le Canada aura alors l'identité dont il a besoin. L'identité est, en psychologie, la façon dont on se perçoit soi-même et dont on croit que les autres nous perçoivent. Le «moi» ou l'égo du Canada n'est pas des plus sains depuis un siècle.

Malheureusement, de nombreux pays nous perçoivent encore comme un État colonial, un pays consommateur, un pays qui n'a pas encore atteint sa pleine souveraineté. En rapatriant notre constitution avec une charte des droits et une formule d'amendement, nous allons donner au Canada une véritable identité nationale, de sorte que lorsque l'on demandera à nos enfants et à nos petit-enfants qui ils sont, ils répondront fièrement: «Je suis Canadien», «I am a Canadian».